A L'ATTENTION DES COUREURS

- 1. Tout d'abord, la Loi, dans le cadre de la lutte contre la Covid impose le contrôle du PASS SANITAIRE. Ainsi l'Organisateur a l'obligation de vérifier que le coureur :
 - a reçu une vaccination complète terminée depuis plus de 14 jours pour les vaccins Pfizer, Moderna et AstraZeneca ou depuis plus de 28 jours pour le vaccin Janssen,
 - ou est en possession d'une attestation de contamination par la Covid depuis plus de 14 jours et de moins de 6 mois,
 - ou d'un test PCR ou antigénique réalisé chez un professionnel de santé depuis moins de 72 heures.

Une zone DEPART sera délimitée où ne seront admis à entrer que les coureurs équipés de leur dossard, les bénévoles et le public après le contrôle sanitaire effectué par l'Organisateur.

D'autre part, et compte tenu des règles liées à la lutte contre la Covid, l'Organisateur de la course peut se voir imposer l'interdiction de la course ou se voir imposer des obligations telles qu'elles peuvent rendre sa tenue impossible. La course peut être annulée sans préavis.

<u>Outre le port du dossard, le coureur</u> ne sera accepté sur la zone de départ que s'il porte un masque.

Il est rappelé que la meilleure des protections est le respect des mesures barrières et de la distanciation physique avec le port du masque <u>surtout</u> lorsque la distance d'un mètre ou de deux mètres en course ne peut pas être respectée.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition sur l'ensemble du parcours.

- 2. Pour la récupération des dossards, respecter le parcours de circulation à sens unique et le marquage au sol mis en place. Un dossier d'inscription complet permettra seul la récupération du dossard, et notamment le coureur devra veiller à la régularité du certificat médical, un contrôle minutieux étant exercé. La pièce d'identité sera contrôlée sans contact.
- 3. Pour l'arrivée et la reprise des puces, respecter le parcours de circulation à sens unique et le marquage au sol mis en place pour l'arrivée et la reprise des puces. Une zone de récupération est aménagée à l'arrivée.
- 4. Les masques seront gardés dans les sas de départ jusqu'à avoir une distance de 2 mètres pendant la course, distance qui sera observée pendant tout le temps de la course. Au-delà, le masque sera retiré et gardé sur soi pendant la course.
- 5. Trois postes de ravitaillement sont prévus, 2 liquides (eau), 1 solide (barres individuelles), mais il est recommandé que le coureur se munisse de son propre contenant (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), et de ses propres moyens d'alimentation pour la course.
- 6. Il est interdit de cracher au sol, un paquet de mouchoir sera donné à chaque coureur.
- 7. Des masques seront mis à disposition à l'arrivée pour les coureurs les ayant perdus.
- 8. Il n'y aura pas d'affichage des résultats, ils seront accessibles sur le site du Run. Le dispositif de remise des récompenses est allégé (pas de lieu couvert ou semi ouvert).
- 9. Le coureur signe obligatoirement la charte d'engagement). Il sera demandé le numéro de téléphone du coureur dans le seul cadre des mesures Covid (il est rappelé que l'Organisateur s'est engagé au respect du RGPD article 18 de son règlement).
- 10. Il est rappelé qu'un référent coordinateur a été désigné en la personne de **Mr Philippe DELAFOSSE**, n° tel. **06 82 10 09 11** qui est chargé de faire respecter la réglementation et de répondre à toutes questions sur la mise en place des mesures de sécurité Covid, et qu'une cellule de veille Covid est mise en place pendant 14 jours (jusqu'au dimanche 7 novembre 2021, en cas de problème prendre contact avec le référent).